

DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juillet 2024

DECISION N°2024.00694

TELECOM TELETRANSMISSION

99_AU-042-244200770-20240717-C20240069410

**REPLACEMENT D'EQUIPEMENTS SUR LA STATION
D'EPURATION DE SAINT BONNET LES OULES**

**LOT N°1 : REPLACEMENT DU TAMBOUR DU TAMIS ROTATIF :
MARCHE CONCLU AVEC BP2E**

**LOT N°2 : REPLACEMENT DES DEUX SURPRESSEURS :
MARCHE CONCLU AVEC BP2E**

**LOT N°3 : REHABILITATION DES DIFFUSEURS D'AERATION :
MARCHE CONCLU AVEC BP2E**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1 1° et R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

Vu l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands équipements métropolitains (construction, réhabilitation et gestion) et du suivi des opérations du projet partenarial d'aménagement Gier / Ondaine / Saint-Etienne Sud et des opérations d'intérêt métropolitain,

CONSIDERANT la consultation relative au remplacement d'équipements sur la station d'épuration de Saint-Bonnet- les-Oules, organisée par SAINT ETIENNE METROPOLE du 28/05/2024 au 03/07/2024 -12h ayant fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de la collectivité et dans l'UsineNouvelle.com,

CONSIDERANT que, pour le lot n°1 : Remplacement du tambour du tamis rotatif, les offres remises par les prestataires suivants :

- BP2E - 31 rue du Champ de Mars BP 75 Savigneux 42602 MONTBRISON Cedex
- Veolia Eau - 4 Place d'Armes CS 30032 42406 SAINT ETIENNE
- SAUR - 41 rue Saint Jean de Dieu 69007 LYON
- Corbel Jannin Industries - PARC DES MURONS 3 rue Henri Guillaumet 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

sont conformes,

CONSIDERANT que, pour le lot n°2 : Remplacement des deux surpresseurs, les offres remises par les prestataires suivants :

- BP2E - 31 rue du Champ de Mars BP 75 Savigneux 42602 MONTBRISON Cedex
- Veolia Eau - 4 Place d'Armes CS 30032 42406 SAINT ETIENNE
- SAUR - 41 rue Saint Jean de Dieu 69007 LYON

sont conformes,

CONSIDERANT que, pour le lot n°3 : Réhabilitation des diffuseurs d'aération, les offres remises par les prestataires suivants :

- BIOTRADE – 48 chemin des palanques Sud 31120 PORTET SUR GARONNE
- BP2E - 31 rue du Champ de Mars BP 75 Savigneux 42602 MONTBRISON Cedex

sont conformes,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 60%, la valeur technique pondérée à 35% et les performances en matière de développement durable pondérés à 5%,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que :

- Pour le lot n°1 : l'offre proposée par BP2E est économiquement la plus avantageuse,
- Pour le lot n°2 : l'offre proposée par BP2E est économiquement la plus avantageuse,
- Pour le lot n°3 : l'offre proposée par BP2E est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Pour le lot n°1, un marché est conclu avec BP2E, sis 31 rue du Champ de Mars, BP75, Savigneux, 42602 Montbrison Cedex, SIRET : 389 369 695 00025, relatif au remplacement du tambour du tamis rotatif de la station d'épuration de Saint Bonnet Les Oules.

Pour le lot n°2, un marché est conclu avec BP2E, sis 31 rue du Champ de Mars, BP75, Savigneux, 42602 Montbrison Cedex, SIRET : 389 369 695 00025, relatif au remplacement des deux surpresseurs de la station d'épuration de Saint Bonnet Les Oules.

Pour le lot n°3, un marché est conclu avec BP2E, sis 31 rue du Champ de Mars, BP75, Savigneux, 42602 Montbrison Cedex, SIRET : 389 369 695 00025, relatif à la réhabilitation des diffuseurs d'aération de la station d'épuration de Saint Bonnet Les Oules.

ARTICLE 2

Pour le lot n°1 : la durée du marché est de 5 mois décomposée de la manière suivante :

- Phase de préparation : 4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de cette phase
- Phase travaux : 1 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage

Pour le lot n°2 : la durée du marché est de 7 mois décomposée de la manière suivante :

- Phase de préparation : 6 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de cette phase
- Phase travaux : 1 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage

Pour le lot n°3 : la durée du marché est de 7 mois décomposée de la manière suivante :

- Phase de préparation :
 - ✓ TF + TO1 (si celle-ci est affermie) : 1 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de cette phase
 - ✓ TO2 : 1 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de cette phase
- Phase travaux :
 - ✓ TF + TO1 (si celle-ci est affermie) : 2 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de cette phase
 - ✓ TO2 : 3 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de cette phase

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix forfaitaires et à prix unitaires. Les prix du marché sont révisables.

Pour le lot n°1, le montant du marché est de 11 640,00 € HT.

Pour le lot n°2, le montant du marché est de 31 420,00 € HT.

Pour le lot n°3, le montant du marché est de 51 976,00 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 22 176,00 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 2 100,00 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 27 700,00 € HT

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe Assainissement – Investissement – Opération 946 – ASRD.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 17/07/2024
Pour le Président, par délégation
Le 18^{ème} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX